



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le
Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2024

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Rabbani KHAN*
- Délibération n° 1.2 - Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025 - *Approuvée*
- Délibération n° 1.3 - Convention de soutien financier entre la commune de Stains et l'Hôpital Avicenne pour une étude sur la désinfestation par le chaud dans la lutte contre les punaises de lit - *Approuvée*
- Délibération n° 1.4 - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation Stains - Clos-Saint-Lazare et Prêtresse - *Approuvé*
- Délibération n° 1.5 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Stains (NPNRU) relatif au site André Lurçat - René Boin - *Approuvé*
- Délibération n° 1.6 - Acquisition des parcelles cadastrées section O573, O525 et O602p sises, rue Jean Durand à Stains auprès de Seine-Saint-Denis Habitat - *Approuvée*
- Délibération n° 1.7 - Cession d'un bâtiment à usage de bureaux sis 1 et 5 boulevard Maxime Gorki à Stains, par la commune de Stains au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin d'y implanter une Maison des Solidarités - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et le Centre communal d'action sociale de Stains pour la continuité des soins infirmiers à domicile entre le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIDPA) et le service infirmier du Centre municipal de santé (CMS) Colette Coulon- *Approuvée*
- Délibération n° 3.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois.e.s - 3^{ème} répartition 2024 - *Approuvée*

- Délibération n°4.1 - Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux Louise Michel et de la Maison pour Tous Olivier Abderide - *Approuvée*
- Délibération n°5.1 - Convention de subvention entre la commune de Stains et l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Résonnances internationales de la francophonie » - *Approuvée*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.